

DECISION DU PRESIDENT.CA 043-2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande d'adhésion de la Direction de la recherche, de l'innovation et des études doctorales (DRIED)

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver l'adhésion 2021 au pôle de compétitivité S2E2.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé le 27 avril 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 27 avril 2021

UNIVERSITE ANGERS

UNIVERSITE D'ANGERS
40 RUE DE RENNES
49035 ANGERS
N° TVA IC : FR0X194909701
N° Siret / Siren : 19490970100303
Code service :

BC/OS (référence à rappeler lors de la facture)
n° **4500201545**
Date d'émission: 21.04.2021
Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Société S2E2 POLE DE COMPETITIVITE
SMART ELECTICITY CLUSTER
c/o STMICROELECTRONICS
10 RUE THALES DE MILET
CS 97155
37071 TOURS CEDEX 2
Tél : 02 47 42 41 21 Fax : Réf : 8052

Facturation

UNIVERSITE D'ANGERS
SERVICE FACTURIER
40 Rue de Rennes BP 73532
49035 Angers cedex
Tél : Fax :

Livraison

UNIVERSITE D'ANGERS
DRIED
40 Rue de Rennes BP 73532
49035 Angers cedex
Tél : Fax :

Emetteur

Contact : Pouleau Emilie
E-mail : emilie.pouleau@univ-angers.fr

Tél :

Fax :

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 48942322800019

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Adhésion 2021 S2E2 Pôle de compétitivité	21.04.2021	1	1.650,00	1.650,00	330,00	XC.02
Texte de poste : Cotisation annuelle 2021							

Montant HT 1.650,00 EUR
Montant TVA 330,00 EUR
Montant TTC 1.980,00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	A911190	911190	NA	

Responsable

Nom et qualité
Signature

Visas

Pour acceptation des conditions

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature

S2E2

16 rue Pierre et Marie Curie
37071 - TOURS CEDEX 2
Email : dorothee.deschamps-s2e2-ext@st.com
Tél. : 02 47 42 41 21
Site web : www.s2e2.fr

UNIVERSITE D'ANGERS

SERVICE FACTURIER
40 RUE DE RENNES - BP 73532
49035 ANGERS CEDEX 01

Vos informations

N° client : 220

Objet : COTISATION ANNUELLE 2021

Référence	Désignation	P.U HT	Qté	TVA	Montant HT
COT-12	COTISATION - UNIVERSITES	1 650,00 €	1,00	20.00%	1 650,00 €

Détail de la TVA			Total HT	1 650,00 €
Base HT	Taux de TVA	Montant TVA	Total TVA	330,00 €
1 650,00 €	20.00 %	330,00 €	Net à payer	1 980,00 €

Règlement : Virement
Echéance : 31 mars 2021

Coordonnées bancaires

Domiciliation : CAISSE D'EPARGNE
IBAN : FR7614505000020800047148457
BIC : CEPAFRPP450

En cas de retard de paiement, il sera appliqué des pénalités et intérêts de retard suivant le taux minimum légal en vigueur, par mois de retard. En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ sera due.

PAIEMENT PAR CHEQUE ORDRE : POLE S2E2
Organisme de formation agréé 24 37 03438 37 - DataDock

S2E2 - - RCS 489 423 228 - TVA Intracommunautaire FR96489423228 - 9499Z